



POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ ET D'ÉQUITÉ

Définitions

1. Dans la présente politique, les termes suivants signifient :
 - a. **Individus** : Tous les membres, selon la définition des statuts de Volleyball Canada, ainsi que tous les participants inscrits, qui prennent part à des activités de Volleyball Canada, y compris, mais sans s'y limiter, les athlètes, les entraîneurs, les arbitres, les directeurs, les gestionnaires et les administrateurs.
 - b. **Populations sous-représentées** : Ce terme inclut, mais sans s'y limiter, les femmes et les filles, les enfants de familles à faible revenu, les Autochtones, les personnes ayant un handicap, les personnes âgées et les membres de la communauté LGBTQ (lesbienne, gai, bisexuel, transsexuel et en questionnement).

Énoncé de la politique

2. Volleyball Canada s'engage à fournir un environnement sportif et un milieu de travail qui offrent des occasions justes et équitables à tous.

Objectif

3. L'objectif de la Politique en matière de diversité et d'équité de Volleyball Canada est de définir l'engagement de l'organisation à l'égard de l'inclusion et de l'accès dans tous ses programmes, services et opérations.

Portée et application

4. La présente politique s'applique à tous les individus, y compris, mais sans s'y limiter, les membres du personnel, les membres du conseil d'administration, les bénévoles, les athlètes, les entraîneurs et les officiels de Volleyball Canada.
5. Volleyball Canada examinera tous les cas de comportement discriminatoire conformément à son Code de conduite et à sa Politique en matière de plaintes et de discipline.

Dispositions

6. Volleyball Canada interdit la discrimination en milieu de travail.
7. Volleyball Canada appuiera l'inclusion et l'accès pour tous les participants, y compris les secteurs de population identifiés par Sport Canada comme étant des populations sous-représentées.
8. Volleyball Canada s'efforcera d'accroître les occasions de participation à la direction et aux programmes de Volleyball Canada :
 - a. En faisant de l'égalité des chances un élément clé dans l'élaboration, la mise à jour ou la réalisation de programmes, de politiques et de projets de Volleyball Canada.



- b. En veillant à identifier et à prendre en considération les préoccupations et les besoins des individus et à y répondre.
 - c. En s'assurant que sa structure de gouvernance encourage et promeut la participation pleine et égale de tous les individus, y compris les populations sous-représentées.
9. Volleyball Canada veillera à intégrer les principes d'équité dans l'ensemble des stratégies, plans et actions de l'organisation, que ce soit sur le plan des programmes technique, des opérations, de la gestion des affaires, des commandites, du marketing, des médias ou des communications.
10. Volleyball Canada cherchera des occasions d'accroître la diversité lors du recrutement d'employés ou de bénévoles pour l'organisation.
11. Volleyball Canada favorisera la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son conseil d'administration et de ses comités.

Communications

12. La présente politique doit être communiquée efficacement aux personnes responsables de sa mise en œuvre.

Révision

13. La présente politique sera revue au moins tous les deux ans ou lorsque le décide le directeur général ou le conseil d'administration de Volleyball Canada.
14. La prochaine révision de la politique sera effectuée en février 2019.

Approbation

15. La présente politique a été approuvée par le conseil d'administration de Volleyball Canada le 28 février 2017.